



Délibérations du Conseil métropolitain

**Séance du 06 juillet 2018**

**OBJET : HEBERGEMENT ET GENS DU VOYAGE** - Mise en œuvre accélérée de la politique du Logement d'Abord sur le territoire métropolitain

Délibération n°

Rapporteur : Françoise CLOTEAU  
Christine GARNIER

## **PROJET**

Le rapporteur(e), Françoise CLOTEAU;Christine GARNIER;  
Donne lecture du rapport suivant,

**OBJET : HEBERGEMENT ET GENS DU VOYAGE** - Mise en œuvre accélérée de la politique du Logement d'Abord sur le territoire métropolitain

### **Exposé des motifs**

Dans un contexte de tension en matière d'hébergement et de logement, Grenoble-Alpes Métropole conduit une politique de l'habitat ambitieuse ayant pour objectif d'améliorer l'accès au logement des personnes les plus en difficulté, tout particulièrement au travers du Programme Local pour l'Habitat, de la Conférence intercommunale du logement, ou encore du Plan partenarial de gestion des demandes de logements sociaux et d'information des demandeurs et de la Convention intercommunale d'attribution.

C'est dans la continuité de ces actions que les acteurs du territoire ont souhaité candidater à la mise en œuvre accélérée du plan quinquennal pour le Logement d'Abord et la lutte contre le sans-abrisme (2018-2022).

Cette candidature a été retenue par la Direction Interministérielle à l'Hébergement et à l'accès au logement (DIHAL) dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt du Ministère de la cohésion des territoires

Les acteurs locaux voient ainsi leur culture de l'innovation reconnue puisque cette candidature s'appuie sur la dynamique partenariale engagée depuis des années sur plusieurs dispositifs.

Au-delà de la pertinence du changement de logique, confirmée par les acteurs locaux et fondée sur les constats sur le territoire (notamment le nombre important de personnes de nationalité française ou étrangère en situation régulière, et sans logement personnel), cette démarche suppose de faire évoluer les modes de faire actuels autour de plusieurs enjeux :

- Construire la gouvernance d'une politique globale Logement-Hébergement d'insertion dans le cadre de la Conférence intercommunale du logement, co-animée par la Métropole et l'Etat
- Fédérer tous les acteurs concernés (du logement, de l'hébergement, de l'action sociale, de l'insertion professionnelle, de la santé)
- Simplifier les circuits d'orientation et de décisions, et améliorer la lisibilité des dispositifs pour les professionnels et pour les personnes
- Apporter aux propriétaires bailleurs la sécurisation indispensable à leur engagement actif dans la démarche par la mise en place d'une plateforme d'accompagnement pluridisciplinaire et adapté aux besoins des personnes
- Permettre la participation des personnes concernées dans la mise en œuvre des dispositifs
- Améliorer la connaissance des besoins par le croisement et le partage des observations existantes

La réussite totale de ces objectifs ambitieux, fondés sur une réelle volonté de mieux répondre aux besoins des plus fragiles tout en organisant l'équilibre social du territoire métropolitain, repose sur une implication de tous les acteurs locaux.

En qualité de porteur de la candidature du territoire, la Métropole conventionne avec l'Etat sur les actions qui en 2018/2019 bénéficieront de crédits, dits « crédits support », supplémentaires.

Il convient pour ce faire d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec l'Etat.

Démontrant le caractère partenarial du projet, la Métropole souhaite conventionner avec les acteurs locaux pour la mise en œuvre de ces actions.

Il convient d'autoriser Monsieur le Président à signer les orientations partagées du programme d'actions pour la mise en œuvre accélérée du Logement d'abord.

**En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain**

Vu l'article L5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le décret 2014-1601 du 23 décembre 2014 portant création de la métropole dénommée «Grenoble-Alpes Métropole»

Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté

Vu la délibération du 24 mars 2017 relative à la Convention Intercommunale d'Attribution de Grenoble Alpes Métropole

Vu le plan quinquennal pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme (2018-2022)

Après examen de la Commission Territoire Durable du 15 juin 2018, et après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Approuve la convention de partenariat avec l'Etat et les orientations partagées avec les acteurs locaux telles qu'annexées à la présente délibération,
- Autorise le Président à finaliser et à signer ces conventions